



**Commune de l'Aveyron
Mairie de COMPREGNAC**

PROCES VERBAL de la réunion CONSEIL MUNICIPAL du 01 juillet 2024 à 20h30 en Mairie.

Présents : Mme ALVES Mélanie, Mme GIRARD Anne, Mme MORENO Véronique, Mme PEREZ-VERNHETTE Muriel, Mr JALBERT Bruno, Mr JULIEN Olivier, Mr LAFON Duncan, Mr LAMBRECHT Mathieu, Mr LEPETIT Patrick. **(9)**

Procuration : (0)

Absent : Mr TREILLET Alexis excusé

Président séance : Mr JULIEN Olivier

Secrétaire de séance : Mme MORENO Véronique, adopté à l'unanimité.

Quorum 6 élus est atteint

Procès-verbal du Conseil Municipal du 05 avril 2024 adopté à l'unanimité

Signatures du registre des délibérations

20h32 La séance est ouverte

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adressage Commune : Délibération et Arrêté,
- 2) Convention Médaille Souvenir PBVF,
- 3) Ecolage Calendreta : Délibération,
- 4) Ecolage Les Amandiers : Délibération,
- 5) Arrêté vitesse de circulation à 20 km/h Village de COMPREGNAC,
- 6) Arrêté recensement : coordonnateur communal et agent recenseur,
- 7) Prix de l'eau et de l'assainissement : Délibération,
- 8) Achat de trois parcelles sur la Commune,
- 9) Remboursement de frais à un élu,
- 10) Questions et informations diverses.

1. Adressage Commune :

Présentation des noms des rues de la Commune. Toutes les informations ont été dites à la suite de la réunion publique du 10 juin 2024 informant des nouvelles réglementations utiles à la fonction publique (Poste, Secours, Gendarmerie, Impôts), livreurs et GPS, une dénomination et une numérotation normalisée est obligatoire.

Certaines voies ont dû être nommées ou renommées, les parcelles ont dû être numérotées.

La route D 41 se nommera Route du Viaduc

Enumérations des modifications de certains noms de rues.

Chaque résidence ou entrepôt recevra une attestation permettant de faire les modifications administratives.

Délibération pour les noms de voies

Vote : 9 POUR

Arrêté pour la numérotation

Vote : 9 POUR

2. Convention Médaille Souvenir PBVF:

L'entreprise WIKA DIMO SARL propose 2 médailles au choix. Durée de la convention 3 ans.

Installation probablement au parking de la rivière à Peyre.

Prix de la médaille 3 €.

Distribution des revenus : 60 % à l'entreprise, 20 % aux PBVF, 20 % à la Commune.

Vote : 9 POUR et acceptation de la convention.

3. Ecolage Calendreta Délibération :

Tarification pour l'année 2023/2024

Ecole maternelle : 950€

Ecole primaire : 503€

Nouvelle tarification à partir de l'année scolaire 2024/2025

Ecole maternelle : 1.260 €

Ecole primaire : 503 €

Vote : 9 POUR

4. Ecolage Les Amandiers Délibération :

Nouvelle tarification pour l'année scolaire 2023/2024

Ecole maternelle : 1.100 €

Vote : 9 POUR

5. Arrêté vitesse de circulation à 20 km/h Village de COMPREGNAC :

Sur proposition vitesse de circulation 30 km/h dans le village.

Vote : 8 POUR 1 CONTRE (Mme Moréno)

6. Arrêté recensement : coordonnateur communal et agent recenseur :

Un recensement sera fait du 15 janvier 2025 au 15 février 2025

Agent coordinateur : Madame ANDRE Céline

Agent recenseur : Madame PAIRONE Salomé

Vote : 9 POUR

7. Prix de l'eau et de l'assainissement : Délibération:

À la suite de la réunion publique du 26 juin 2024 présentant toutes les modifications.

* Suppression des compteurs secondaires : les propriétaires concernés seront avertis par courrier et devront faire le choix de supprimer le compteur ou prendre un compteur principal.

* Compteurs agricoles auront le prix de l'eau identique à la commune sans assainissement. Réservé aux agriculteurs en activités.

* Compteurs jardins :

→ Abonnement de 30 € branchement pour la période de 4 à 5 mois sur demande écrite à la Mairie

→ Pour les parcelles non urbanisées (Ua ou Udc au PLUI ou avec une maison d'habitation ou hangar), non contiguës à une parcelle urbanisée sauf si elle est séparée de ladite parcelle par une voirie.

Prix du m³ : 1 €35 pour une consommation de 0 à 35 m³

1 €70 pour une consommation de 36 à 50 m³

2 €50 pour une consommation ≥ 51 m³

* Compteurs d'habitations : Abonnement : 90 € / an

Assainissement : Part fixe : 120 € / an Part variable 2 € / m³

Consommation 1 €35 pour la tranche de consommation de 0 m³ à 100 m³

1 €70 pour la tranche de consommation de 101 m³ à 150 m³

2 €50 pour la tranche de consommation ≥ 151 m³

Proposition de tarification n° 1 faite à la réunion **ADOPTÉE** soit facturation de la consommation croissante.

Vote : 9 POUR

8) Achat de trois parcelles sur la Commune :

Madame Trinquier met à la vente les parcelles n° 515 / 616 / 507 situées au dessus de la route dans le virage face au centre équestre à Peyre soit 3 500 m².

Prix du m² : 1 €

La Mairie se porte acquéreur mais « s'effacera » si ces terrains permettent la survie d'un agriculteur.

Terrain agricole donc possibilité de préemption par la SAFER.

Vote : 9 POUR

9) Remboursement de frais à un élu,

119€99 pour l'achat d'un frigo pour les employés municipaux.

Vote : 9 POUR

10) Questions et informations diverses.

a) Pour RAPPEL aux parents d'enfants :

Les vélos, trottinettes, planches à roulettes, ballons, jeux divers doivent être rangés après utilisation.

La route n'est pas un terrain de jeux !

b) Une plainte a été déposée pour les tags faits dans les toilettes de Comprégnac,

Une plainte a été déposée pour les tags faits sur les panneaux d'affichage de Tarn-amont

c) Visite le 17 juillet à 10h00 des lieux à Peyre pour l'installation d'un BAC pour traverser le Tarn au niveau de l'arrivée des bateliers du Viaduc.

Le projet est-il réalisable ?

d) Distribution de sacs orange et seaux par la Com-Com pour les bio-déchets. Un nouveau stock est fait.

Les personnes n'ayant pas eu la dotation peuvent venir les retirer en Mairie.

e) Un arrêté s'interdiction de jeter des papiers et mégots sur la voie publique a été fait.

La société ALCOM mettra des récupérateurs à disposition.

f) La fuite d'eau à Peyre est trouvée et réparée face au Restaurant l'Estival sur la RD 41.

g) Une fuite d'eau est suspectée à Comprégnac.

Mr Lambrecht doit s'occuper de surveiller la courbe de consommation d'eau et Mme Girard doit vérifier le plan des canalisations d'eau potable.

h) Tirage des jurés d'assise vient d'être fait pour l'année à venir. Pour la Commune de Comprégnac

Ont été tiré au sort : Mme Viala Françoise, Mr Hot Laurent et Mr Lambrecht Mathieu.

i) Nous constatons que très peu de réunions ont lieu à la Com-Com actuellement. Les projets ne réunions de mai et juin n'ont pas eu lieu.

j) Les blocs de béton dans la callade du Tarn à Peyre ont été enlevés. La réfection du mur va débiter pour une durée de 3 semaines. Une bonne nouvelle avant la saison estivale.

**Rajout après le conseil municipal à la suite de la visite du président du SIVOM en mairie de COMPREGNAC.
AVIS des élus pour l'intégration au SIVOM.**

Avis favorable des élus

Cet avis n'engage à rien mais prépare une délibération à voter en septembre 2024.

21h37 La séance est levée